

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 51 titulaires, 5 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

Suppléants :

Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



**NAVETTES EN FETES 2017**

Mme MIRANDE indique que depuis plusieurs années, un dispositif « Navette en Fêtes » existe pour assurer le transport gratuit des jeunes vers les fêtes emblématiques, voire inscrites dans le patrimoine de notre territoire, telles que sont le Carnaval de Géronce et les fêtes d'Esquiule.

Il s'agit d'un service qui permet aux jeunes de se rendre aux fêtes et d'en revenir en toute sécurité afin d'éviter certains drames, de tranquilliser les parents mais aussi de dynamiser les fêtes locales en les rendant plus accessibles.

A noter que les jeunes de moins de 15 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour profiter du transport.

Aussi, il est proposé de maintenir ce dispositif dont le coût s'élève à 2 500 € pour l'année 2017.

Le crédit nécessaire sera inscrit au Budget Général 2017 par décision modificative.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **MAINTIENT** le financement du « Navettes en Fêtes » pour l'année 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les factures correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.17

Le Président

